



Madame Roselyne BACHELOT
Ministre de la Culture

Assemblée Nationale, le 14 décembre 2020

Madame la Ministre,

Par la présente, nous tenons à vous faire part de notre indignation face à la décision tout à fait inacceptable et incompréhensible qui a été prise de laisser les conservatoires, les écoles de musique et les écoles de danse fermés après la date du 15 décembre 2020.

Tout d'abord, nous tenons à souligner l'incohérence qu'il y a à maintenir les activités de chant, de danse et de musique avec l'Education Nationale et à les interdire dans ces structures.

Si des activités sont considérées comme non dangereuses dans un certain cadre, pourquoi le seraient-elles dans un autre, tant que le même protocole sanitaire s'applique ?

De plus, de nombreux cours individuels sont donnés dans ces structures. Ces cours sont donc interdits, alors que des cours portant sur les mêmes matières sont donnés en collectif dans des établissements scolaires. Les cours collectifs sont pourtant supposés être bien plus propices à la circulation du virus que les cours individuels ou en petits groupes restreints !

Ces incohérences majeures engendrent de grandes difficultés pour les petites structures privées ou associatives d'enseignement artistique, mettant en jeu les emplois qui y sont rattachés et leurs capacités mêmes de survie.

De telles injustices doivent être réparées.

Il est également important de souligner que des investissements importants ont été réalisés par ces établissements pour assurer la sécurité de leurs élèves : plexiglass, gel hydroalcoolique, produits désinfectants, masques. Leur expliquer aujourd'hui que ces dépenses, qui s'ajoutent pour elles à des pertes financières extrêmement importantes, étaient inutiles, est tout simplement inacceptable.

Enfin, pour les élèves, pratiquer son instrument, son chant ou ses pas de danse uniquement avec des cours virtuels entraîne souvent une perte d'envie et de motivation, et une baisse de niveau. Vous le savez, dans des disciplines artistiques, la présence en face à face avec l'élève et l'accompagnement individuel sont essentiels. Après le premier confinement, certaines structures ont perdu 10 à 15% de leurs élèves. C'est à la fois dommageable pour elles, mais aussi pour ceux qui renoncent à vivre l'une de leurs passions.

Aujourd'hui, les écoles de danse, de musique et de chant vous lancent un appel : ces structures sont prêtes à mettre en place un nouveau protocole sanitaire plus strict, à suivre de nouvelles règles qui leur permettent de rouvrir au plus vite.

Elles en ont besoin, leurs élèves en ont besoin. Notre société a besoin de la culture, particulièrement en cette période si difficile où nous manquons de possibilités de projection et d'évasion.

Dans l'espoir que vous entendrez leur appel, nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération.

Fabien DI FILIPPO, Député de la Moselle
Emmanuelle ANTHOINE, Députée de la Drôme
Edith AUDIBERT, Députée du Var
Thibault BAZIN, Député de Meurthe-et-Moselle
Valérie BAZIN-MALGRAS, Députée de l'Aube
Valérie BEAUVAIS, Députée de la Marne
Sandra BOELLE, Députée de Paris
Bernard BOULEY, Député de l'Essonne
Jean-Luc BOURGEOUX, Député d'Ille-et-Vilaine
Fabrice BRUN, Député d'Ardèche
Jacques CATTIN, Député du Haut-Rhin
Dino CINIERI, Député de la Loire
Pierre CORDIER, Député des Ardennes
Annie GENEVARD, Députée du Doubs
Yves HEMEDINGER, Député du Haut-Rhin
Michel HERBILLON, Député du Val-de-Marne
Patrick HETZEL, Député du Bas-Rhin
Marc LE FUR, Député de Côtes-d'Armor
Frédérique MEUNIER, Députée de Corrèze

Jean-François PARIGI, Député de Seine-et-Marne
Bernard PERRUT, Député du Rhône
Bérengère POLETTI, Députée des Ardennes
Nathalie PORTE, Députée du Rhône
Didier QUENTIN, Député de Charente-Maritime
Frédéric REISS, Député du Bas-Rhin
Jean-Luc REITZER, Député du Haut-Rhin
Raphaël SCHELLENBERGER, Député du Haut-Rhin
Jean-Marie SERMIER, Député du Jura
Nathalie SERRE, Députée du Rhône
Arnaud VIALA, Député de l'Aveyron
Michel VIALAY, Député des Yvelines
Jean-Pierre VIGIER, Député de Haute-Loire